



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
**AVIS N°23\_0272**

---

**A Marseille, le 09/03/2023**

**Direction Générale Adjointe « Transformer Nos Pratiques » / DSI**

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Consultation n°23\_0272:** Fourniture de services de télécommunications et prestations associées pour les besoins de la Ville de de Marseille .

**Réponses suite à des questions posées sur la plateforme marchespublics.mairie-marseille.fr**

**Question n°20 posée le 01/03/2023:**

Bonjour, Nous souhaitons répondre au Lot 1 et avons besoin de renseignement complémentaire : Suite analyse de votre CCTP, pour les Trunk SIP demandé en cœur de réseaux, confirmez-vous qu'ils devront être proposés hors ligne de support ?

**Réponse question n°20 apportée le 09/03/2023 :**

Non, la prestation trunk SIP inclus la ligne support.

**Question n°21 posée le 02/03/2023 :**

Dans le paragraphe 11.12 du CCTP, vous indiquez que l'interlocuteur unique relatif au lot 7 doit effectuer d'un suivi mensuel, du suivi des commandes et de l'évolution des services concernés par le présent lot.

Pouvez-vous SVP nous préciser si ce reporting mensuel doit se faire à distance ou bien sur site ?

**Réponse question n°21 apportée le 09/03/2023 :**

Le reporting mensuel peut se faire à distance ou en présentiel.

**Question n°22 posée le 01/03/2023 :**

Au chapitre 4.2.1 du CCTP il est noté que les équipements d'extrémités devront avoir l'agrément de l'ARCEP. Nous n'avons pas connaissance d'agrément délivré par l'ARCEP pour des équipements d'extrémités.

Pouvez-vous nous préciser quel type d'agrément est attendu ?

**Réponse question n°22 apportée le 09/03/2023 :**

Un équipement terminal de télécommunications " destiné à être connecté à un réseau ouvert au public " ne peut être mis sur le marché qu'après avoir obtenu de l'ARCEP une " attestation de conformité ".

L'industriel qui a développé l'appareil a le choix entre deux procédures d'attestation de conformité :

- " l'examen de type " (l'industriel ou l'importateur s'engage à ne commercialiser que des appareils conformes au prototype qui a été agréé)
- la certification de la conformité du processus de conception et de fabrication à un système d'assurance qualité complète conforme à la norme NF-EN-ISO 9001.

On peut donc vérifier que le matériel est bien estampillé d'une étiquette verte portant la mention " agréé " (dans le cas des attestations de conformité délivrées en fonction d'une norme nationale), ou " CE " (dans le cas où il existe déjà une norme européenne) apposée sous le terminal

**Question n°23 :**

Au paragraphe B du chapitre 4.3.2.2 il est demandé une GTR 8H de base pour toutes les liaisons. Pouvez-vous confirmer que ce type de GTR doit aussi concerner les liens à débit non garanti (FTTH/ADSL/4G) sur lesquels il n'y a pas d'engagement de la part des opérateurs en charge de ces infrastructures (cuivre ou fibre mutualisée) ?

**Réponse question n°23 apportée le 09/03/2023 :**

Nous confirmons le besoin d'une GTR de 8H cependant nous acceptons un rétablissement dégradé du service via une solution temporaire le temps de rétablir le lien principal.

**Question n°24 posée le 02/03/2023 :**

Dans le paragraphe B du chapitre : 4.3.2.2 du CCTP, vous indiquez que la GTR de base demandée pour toutes les liaisons est : 8H pendant les jours ouvrables.

| Type de GTR                            | Délais de rétablissement maximum | Pénalités  |
|--|----------------------------------|--|
| GTR de base (pour toutes les liaisons) | 8 H pendant les jours ouvrables* | non-respect des délais de rétablissement par tranche de délais de rétablissement indiqués ci-contre<br><b>Deux mois</b> d'abonnement de la ligne ou de la liaison concernée jusqu'à 120 heures de coupure continue (incident type 1).<br><b>Un mois</b> d'abonnement de la ligne ou de la liaison concernée jusqu'à 120 heures de fonctionnement dégradé continu (incident type 2).<br><b>Six mois</b> d'abonnement de la ligne ou de la liaison concernée au-delà de 120 heures de coupure continue ou de fonctionnement dégradé continu (incidents type 1 ou 2). |

Or ce type de GTR de 8H n'existe pas pour les accès asymétriques de type ADSL et FTTH à titre exemple !

Confirmez-vous SVP ce besoin/exigence ou bien s'agit-il d'une GTI 8h qui est demandée voir une GTR J+1 pour l'ADSL et GTR 10H pour le FTTH ?

**Réponse question n°24 apportée le 09/03/2023 :**

Nous confirmons le besoin d'une GTR de 8H cependant nous acceptons un rétablissement dégradé du service via une solution temporaire le temps de rétablir le lien principal.

**Question n°25 posée le 03/03/2023 :**

Vous évoquez en ligne 106 du BPU LOT4 (article SA17) l'hébergement d'un Serveur Vocal Interactif. Nous ne trouvons pas de contexte ni d'éléments techniques concernant un SVI dans le CCTP au Lot4. Pourriez-vous nous apporter des précisions?

**Réponse question n°26 apportée le 09/03/2023 :**

C'est une ligne prévu pour pouvoir commander un SVI simple en cas de besoin exceptionnel comme nous avons eu avec la crise CoVID et la mise en place de centres de vaccinations. Si besoin pendant l'exécution du marché, cela consisterait en un message d'accueil puis 2 à 3 choix renvoyant vers des numéros différents.

**Question n°27 :**

Dans le cadre du LOT 5 nous revenons sur la question/réponse N°11

Question n°11 posée le 21/02/2023 : Pourriez-vous expliciter l'article ABO02 Lignes de secours du DQE (Qté 5) ? sites à sécuriser, débits demandés, type de sécurisation (actif/passif - actif/actif,...)

**Réponse question n°11 apportée le 02/03/23 :**

Le but de la ligne ABO02 est de pouvoir fournir une continuité de service en cas de coupure du lien principal sans qu'il y ai besoin d'une intervention humaine pour faire la bascule. Ceci afin de fournir un service (même dégradé) en attendant la réparation du lien principal. Il faut évidemment, au maximum, éviter d'utiliser les mêmes infrastructures que pour le lien principal. Le catalogue du candidat pourra proposer plusieurs solutions de débits ou de technologies en plus de celle proposée dans le BPU. »

Question complémentaire : Suivant les sites concernés le type de lien de secours (de préférence différent du lien principal et suivant son éligibilité) et donc son prix seront différents. Vous indiquez une quantité de 5 liens de secours, pouvez-vous nous indiquer les 5 sites qui sont pressentis à recevoir ces liens de secours.

Réponse question n°27 apportée le 09/03/2023:

Les 5 sites du DQE ne sont pas actuellement identifiés mais leur présence est là pour secourir des sites sensibles ou qui subissent fréquemment des pannes.

Pour les sites sensibles il pourrait y avoir les mairies de secteurs, les sites accueillants du public par exemple.

Pour les sites souvent en panne, ils seraient défini au cours du marché.

Le but est vraiment de fournir une connexion de secours pour un site avec une bascule automatique, par exemple une bascule sur un réseau 4G/5G au lieu d'un lien fibre.

Question n°28 posée le 06/3/2023 :

Sur le BPU du lot 4 ,ligne 216, il est demandé un tarif pour de la GTR pour un Hot spot Wifi alors qu'il n'est pas fait mention de ce dans les autres documents du marché, CCTP en particulier. Pouvez -vous nous confirmer que ce service est demandé dans le cadre du marché ? Merci Cordialement

Réponse question n°28 apportée le 09/03/2023 :

Effectivement la ligne ne correspond pas à une demande du marché.

**Question n°29 posée le 07/03/2023 :**

Quels sont les taux de résiliation (accès téléphonique, liens data fixe,...) envisagés pour chaque lot de cette consultation ?

Réponse question n°29 apportée le 09/03/2023 :

Pour la durée du marché nous souhaitons résilier fortement les lignes cuivres ( tel, ADSL, SDSL) pour un remplacement par des technologies cuivres. Pendant la vie du marché il y a l'installation de nouveaux sites et la résiliation pour fermeture mais qui restent à la marge par rapport au volume du marché, nous sommes plutôt sur une tendance d'augmentation du nombre de connexion.

Les liaisons qui pourraient varier fortement sont les lignes en 4G que nous avons déployé sur certain sites pour la rapidité du déploiement par rapport aux travaux de câblage nécessaire. Forte augmentation si besoins nouveaux et résiliation suite réalisation des travaux de câblage.

Question n°30 07/03/2023 :

Concernant le lot 1, vous demandez les numéros courts suivants : 3BPQ, 10YT et 118 XYZ. Ces numéros sont attribués par l'ARCEP. Pouvez-vous svp supprimer ces numéros des BPU/DQE du lot 1 ?

Réponse question n°30 apportée le 09/03/2023 :

Nous avons actuellement le numéro a 4 chiffres : 3013, donc nous les laissons. Nous savons que pour avoir de tels numéros il faut un accord et validation de l'ARCEP avec un coût fixe chez eux.

**Question n°31 apportée le 09/03/2023:**

Bonjour, Relance question posée en date du 01/03 pour le lot 1 Suite analyse de votre CCTP, pour les Trunk SIP demandé en cœur de réseaux, confirmez-vous qu'ils devront être proposés hors ligne de support ?

Réponse question n°31 apportée le 09/03/2023 :

Non cela inclus la ligne support.

**La date limite de remise des plis fixée au 22/03/2023 à 16 H 00 est maintenue .**